

Le résultat de ces réponses fit connaître jusqu'à l'évidence, que conformément aux dispositions des lois civiles et ecclésiastiques, soit générales soit particulières au pays, l'usage constamment et universellement observé dans le Canada avait été de n'appeler aux délibérations des assemblées de fabriques que les seuls marguilliers anciens et nouveaux, sous la présidence des curés. Ces mêmes réponses de messieurs les curés, en justifiant pleinement l'ancien usage contre les allégations mesquines, mensongères et pleines de passion, par lesquelles on s'efforçait de le rendre odieux ; l'unanimité de toutes ces réponses, dans l'exposé clair et précis jusqu'à l'évidence pour toute personne non prévenue, ou plutôt non aveuglée par la passion, des inconvénients inévitables et les plus graves, où conduirait un mode contraire à l'usage ; la justesse et la vérité de toutes les considérations et réflexions énoncées dans ces réponses ; toutes ces choses en un mot qui auraient dû ce semble faire impression sur les membres du comité chargé du rapport sur les affaires des fabriques ; toutes ces choses enfin qui paraissaient n'avoir été demandées et données que comme des moyens propres à diriger dans l'examen de l'affaire soumise à la législature, et dans la résolution et détermination qui devaient être le résultat de cet examen sage et judicieux ; tout cela fut d'une parfaite nullité, on n'y eut aucun égard. Le parti était pris ; on voulait trouver l'ancien mode de gestion des fabriques mauvais, vicieux et même dangereux ; on voulait faire du nouveau ; on prétendait faire enfin un acte de justice en rendant au peuple un droit d'intervention dans les affaires de fabriques, dont il avait été jusqu'alors injustement privé. On paraissait si peu faire de cas des réponses du clergé, que, sans quelques paroles échappées à quelques-uns des membres du comité, on aurait pu croire qu'on ne s'était même pas donné la peine de les regarder.

Mais non, réellement on les avait consultées ; et comme on était bien loin d'y trouver ce que l'on aurait désiré y voir, et qu'on y voyait au contraire tout ce que l'on aurait souhaité n'y pas trouver, on en prit occasion d'incuiper tout le clergé en masse. On accusa messieurs les curés, de s'être concertés pour faire leurs réponses, et cela, comme il est bon de le remarquer, dans un temps où il ne leur était pas même possible de se voir de voisin à voisin ; on les accusa de s'opposer en corps.